

# COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE<sup>1</sup>

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le lundi 18 septembre 1967, à 10 h 20

SOMMAIRE	Page
Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (point 4 de l'ordre du jour) .. .. .	26
Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques ( <i>fin</i> ) [point 7 de l'ordre du jour] .. .. .	26

*Président:*

M. BURRILL (Etats-Unis d'Amérique)

## Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

[Point 4 de l'ordre du jour]

Le PRÉSIDENT déclare que M. Coker (Nigéria), qui avait été élu deuxième vice-président, n'a pas été en mesure d'assister à la Conférence; la Commission de vérification des pouvoirs n'est donc composée que de quatre membres au lieu des cinq prescrits par l'article 3 du règlement intérieur. La méthode la plus simple pour les participants à la Conférence serait d'amender les articles 6 et 3 du règlement intérieur qui ont trait respectivement à l'élection des vice-présidents et à la composition de la Commission de vérification des pouvoirs.

M. LEWIS (Royaume-Uni), appuyé par M. GALL (Guatemala), propose que l'article 3 soit amendé de façon que la Commission de vérification des pouvoirs puisse être composée de quatre membres au lieu de cinq, et que l'article 6 ne prévienne qu'un vice-président au lieu de deux.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

Le PRÉSIDENT annonce qu'à une exception près la Commission de vérification des pouvoirs a examiné les pouvoirs de tous les représentants et les a trouvés en bonne et due forme. Il constate que les pouvoirs du représentant du Sénégal, qui vient d'arriver, ont été présentés mais n'ont pas encore été examinés. Lorsqu'ils auront été vérifiés, le nom du représentant sera ajouté sur la liste officielle des représentants.

## Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques (*fin*)

[Point de 7 l'ordre du jour]

M. COHEN (Bulgarie) déclare que, dans son pays, les noms géographiques sont étudiés, sous le contrôle de l'Académie des sciences, par l'Institut linguistique bulgare et par la Direction de la géodésie et de la cartographie. L'Institut s'est, depuis quelques années, livré à une étude approfondie de la toponymie bulgare et des problèmes qu'implique la transcription des noms géographiques étrangers. La Direction de la géodésie et de la cartographie prépare depuis plusieurs années des cartes de la Bulgarie et

transcrit des noms géographiques étrangers, principalement pour les cartes à petite échelle. Le Conseil bulgare de l'orthographe et de la transcription des noms géographiques, créé en 1964, est placé sous l'autorité de la Direction de la géodésie et de la cartographie, dont les décisions lient toutes les institutions bulgares. Pour que les formes normalisées soient utilisées par les moyens d'information, le Conseil publie des listes de noms géographiques étrangers transcrits et l'orthographe correcte des noms bulgares. Ses transcriptions se fondent, dans la mesure où la grammaire et la prononciation bulgares le permettent, sur une reproduction phonétique exacte de la prononciation officiellement reconnue et utilisée le plus largement dans le pays intéressé. Au cours des deux années et demie qui viennent de s'écouler, le Conseil a publié 11 listes transcrivant des noms géographiques européens et américains. Il a précisé les principes de la transcription et s'est intéressé à un grand nombre de sujets, notamment à la transcription de langues appartenant à différentes familles linguistiques.

La transcription exacte des noms géographiques étrangers exige qu'un contact constant soit établi entre les pays, sous forme d'échanges d'informations ayant trait à la toponymie nationale et d'échanges de données d'expérience pendant les colloques; elle exige également un jugement critique de la transcription faite par d'autres pays et la publication de périodiques traitant des problèmes théoriques en cause. M. Cohen appuie entièrement l'opinion du Groupe d'experts des noms géographiques, selon laquelle les conférences régionales sur ce sujet doivent se tenir à intervalles réguliers. L'action des Nations Unies peut être des plus utiles aux organismes nationaux qui s'intéressent à la normalisation des noms géographiques.

M. APONTE (Venezuela) déclare que le Venezuela, en raison de sa situation géographique, présente une toponymie variée tirant ses origines des différentes tribus et peuplades qui se sont fixées sur son territoire ou à ses frontières. La normalisation des noms géographiques exige des recherches de la part des linguistes et des historiens.

Le Venezuela est en train de réaliser un programme cartographique et, parallèlement, il établit une liste des noms géographiques. Les cartes au 1/25 000, couvrant 5' de latitude sur 7' 30" de longitude, sont en cours de préparation et sont reportées sur des feuilles au 1/100 000 couvrant 20' de latitude sur 30' de longitude. La section compétente de la Direction de la cartographie nationale a converti, depuis 1960, 4 800 photographies aériennes en cartes au 1/60 000, au 1/50 000, ou au 1/25 000 et a également mis au point des cartes de 45 zones urbaines en utilisant les symboles normalisés qui figurent dans les manuels cartographiques. Les zones urbaines les plus importantes ont été retenues pour faire l'objet d'une étude spéciale. Dans les zones rurales, les informations sont recueillies auprès des habitants qui accompagnent des équipes de fonctionnaires sur le terrain. Une nouvelle section des noms géographiques a

<sup>1</sup> Le texte original de ce compte rendu a été distribué sous la cote E/CONF.53/SR.7.

été créée et prépare des cartes toponymiques, des nomenclatures et des glossaires.

M. GALLES (Luxembourg) déclare que, depuis 15 ans, la Commission de toponymie s'est consacrée à la normalisation des noms géographiques pour une série de cartes du Luxembourg au 1/25 000. La Commission s'est efforcée de respecter les principes de la langue parlée mais a également cherché à éviter le changement de forme des noms déjà adoptés dans d'autres pays. L'orthographe des noms de lieux reprend les formes apparaissant dans les documents historiques en français, tandis que les noms de détails topographiques sont transcrits dans une forme qui correspond aussi étroitement que possible à la prononciation locale. Le système d'orthographe phonétique utilisé, qui est idéal à des fins linguistiques, convient mal aux nécessités de la cartographie.

M. RATAJSKI (Pologne) déclare que, depuis la guerre, de nombreux travaux ont été accomplis pour restaurer les anciens noms géographiques polonais, en particulier dans l'ouest et le nord du pays. Les résultats de ces travaux sont contenus dans deux volumes publiés récemment par une commission spéciale de linguistes et de géographes éminents, créée à cette fin. Les noms géographiques proposés ont ensuite été approuvés officiellement pour que leur usage soit généralisé. L'étude détaillée effectuée par le professeur Kondracki sur la division du pays en régions physiques et géographiques comprend une liste des noms régionaux proposés; la plupart ont été adoptés, bien que certains soient encore à l'étude. Un autre ouvrage récent, du professeur Zwolinski, traite de l'hydrographie du bassin de la Vistule qui couvre les trois quarts du pays. La plupart des travaux relatifs aux noms géographiques ont été effectués sur le terrain par des équipes relevant de la Direction de la géodésie et de la cartographie. Des cartes à grande échelle ont été préparées pour l'ensemble du pays et presque tous les noms de lieux ont été approuvés sous leur forme officielle. Des nomenclatures géographiques générales ont été mises au point par un service administratif spécial.

La Commission des noms géographiques, créée en 1952, au sein de l'Institut géographique de l'Académie des sciences polonaise, a dégagé certains principes généraux à appliquer pour transcrire les noms géographiques étrangers. La no-

menclature publiée par la Commission contient près de 20 000 noms sous leur orthographe polonaise et dans les formes officiellement reconnues, les grandes lignes du système utilisé pour transcrire les noms géographiques à partir de langues n'utilisant pas l'alphabet latin, et un glossaire des termes géographiques courants. Un atlas mondial est en cours de réalisation.

M. ROUBIK (Tchécoslovaquie) déclare que les cartographes et les géographes de son pays se sont consacrés à la normalisation des noms géographiques depuis plusieurs décennies et qu'une nomenclature vient d'être publiée dans laquelle figurent les formes correctes, du point de vue géographique et philologique, de tous les noms des localités habitées de Tchécoslovaquie. Tous les changements de noms ont été décidés par les autorités compétentes en commun avec une commission spéciale d'experts en cartographie, en géographie et en philologie. Une Commission de terminologie, créée au sein de la Direction de la géodésie et de la cartographie et composée de représentants des services gouvernementaux et des instituts de l'Académie ainsi que de spécialistes de l'histoire, de la géographie et de la philologie, a étudié tous les problèmes ayant trait aux noms géographiques en Tchécoslovaquie et à la transcription des noms géographiques étrangers. Chaque division administrative possède sa propre commission de terminologie. Les activités des commissions régionales ont été surveillées par la Commission centrale de terminologie, qui a publié un manuel d'instructions à ce sujet. Les nomenclatures de la Commission, après avoir été approuvées par la Direction de la géodésie et de la cartographie, ont été utilisées pour mettre au point les cartes en tchèque et en slovaque.

Le PRÉSIDENT dit que, les problèmes ne pouvant être tous étudiés pendant cette conférence, les participants doivent maintenant s'attacher aux points sur lesquels un accord peut se faire. Si la Conférence formule des recommandations qui ne peuvent être appliquées, la coopération n'aura pas progressé. La Conférence pourrait décider de n'adopter aucune résolution qui aurait pour effet d'amener un pays à agir comme il n'est pas préparé à le faire.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 11 h 15.*